

JOURNAL OFFICIEL

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois

ABONNEMENTS		MODALITES DE PAIEMENT	INSERTION
NIGER	{ 1 an -	Les abonnements ou réabonnements et les annonces sont payables d'avance. Tout règlement s'effectue exclusivement par mandat postal ou chèque bancaire. Pour tout règlement en espèces, une quittance sera fournie. Exigez votre quittance.	Trois mille (3.000) francs CFA la ligne. Un minimum de perception de 30.000 FCFA par annonce sera appliqué pour les insertions. Adresser les correspondances, textes à insérer, demandes de renseignements à :
	{ 6 mois -		
ETRANGER	{ 1 an -		
	{ 6 mois -		
VENTE AU NUMERO Année courante Année antérieure NIGER 1.000 FCFA 1.500 FCFA ETRANGER 1.500 FCFA 2.000 FCFA		JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE DU NIGER B.P. 116 NIAMEY Téléphone : 20.72.39.30 / 20.72.20.59 20.20.32.55	

SPECIAL N° 14

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Exposé des motifs du projet de loi portant 1 ^{ère} rectification de la loi n° 2015-48 du 23 novembre 2015, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2016.....	226	Annexe II : Détail des crédits budget de LFR1_2016 (en francs CFA)	243
Loi n° 2016-26 du 29 juin 2016 , portant première rectification de la loi n° 2015-48 du 23 novembre 2015, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2016	228	♦ Détail des annulations des crédits de LFR1_2016 (en francs CFA).....	243
Annexe I : Détail des recettes LFR1_2016 (en francs CFA)	239	♦ Détail des ouvertures des crédits budget de LFR1_2016 (en francs CFA).....	347
♦ Détail des annulations des recettes LFR1_2016 (en francs CFA).....	239		
♦ Détail des ouvertures des recettes LFR1_2016 (en francs CFA).....	241		

PARTIE OFFICIELLE

Exposé des motifs du projet de loi portant 1^{ère} rectification de la loi n° 2015-48 du 23 novembre 2015, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2016

I. Contexte

Le budget général de l'Etat, au titre de l'année 2016, consacré par la loi n° 2015-48 du 23 novembre 2015, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2016, a été arrêté en recettes et en dépenses à un montant de 1.785,13 milliards.

Ce budget, traduction chiffrée de la politique du Gouvernement consacrée dans la Déclaration de politique générale, elle-même bâtie sur le Programme de renaissance du Président de la République, était basé sur les hypothèses ci-après :

- la consolidation de la paix et de la stabilité sociopolitique, par la poursuite des actions devant contrer les menaces sécuritaires sur le pays et l'organisation d'élections apaisées ;
- la poursuite du programme économique et financier et la mise en œuvre des réformes des finances publiques et du secteur financier visant la consolidation du cadre macroéconomique ;
- l'absence de chocs exogènes (invasion acridienne, parasitaire, sécheresse, inondation...);
- la poursuite de la mise en œuvre des grands investissements porteurs de croissance, particulièrement dans les secteurs de l'énergie, des mines, du pétrole, des routes ;
- l'accélération du renforcement des capacités de l'administration pour une meilleure mise en œuvre des stratégies et politiques ;
- la mobilisation accrue des ressources internes et externes.

Ces hypothèses sont aujourd'hui affectées par la persistance d'un climat sécuritaire instable lié notamment aux attaques de la nébuleuse Boko haram et l'insécurité au niveau de certains pays frontaliers, les pertes de recettes attendues des secteurs minier et pétrolier ainsi que la dépréciation du dollar. Tous ces facteurs ont eu des conséquences sur le volume des investissements publics.

Le facteur sécuritaire a non seulement eu un impact sur la mobilisation des ressources internes, dans un contexte où les difficultés indiquées ci-dessus ont entraîné des manques à gagner des recettes, mais a également nécessité la prise en charge des besoins importants des Forces de défense et de sécurité et des salaires en 2015, avec un glissement sur 2016.

Cette situation a eu des conséquences sur l'exécution du budget 2015, avec des moins-values de recettes et un dépassement des objectifs de dépenses, notamment au niveau des rémunérations et des investissements au profit des forces de défense et de sécurité. Cette tendance s'est poursuivie en 2016, nécessitant un ajustement des prévisions initiales.

A propos des recettes, les prévisions corrigées tiennent compte des moins-values de recettes observées ; de l'impact de la mise en œuvre de certaines mesures administratives nouvelles au niveau des régies financières ; ainsi que des emprunts obligataires additionnels pour faire face à certains engagements de l'Etat.

S'agissant des dépenses, le projet de collectif vise la mise en conformité de leur exécution avec les objectifs du Programme économique et financier ; l'inscription de crédits additionnels pour faire face à des besoins nouveaux, notamment liés à la nouvelle configuration du Gouvernement et de l'Assemblée nationale.

En conformité avec les dispositions légales en la matière, le Gouvernement propose une rectification de la loi de finances initiale 2016, consacrée par des modifications à apporter aux prévisions des recettes et des dépenses.

II. Principaux ajustements apportés à la loi de finances initiale

Les propositions d'ajustements des prévisions initiales des recettes et des dépenses se présentent comme suit.

AJ Ressources du budget général

Les prévisions initiales des ressources du budget général ont été corrigées essentiellement en tenant compte des manques à gagner des recettes issus notamment des pertes de recettes des secteurs minier et pétrolier ; des ressources additionnelles découlant d'obligations du trésor ; de l'ajustement du montant des emprunts programmes et des dons budgétaires.

La diminution des recettes porte sur un montant total de 108,62 milliards, réparti comme suit :

- une annulation des appuis budgétaires de l'Union européenne consécutive à leur retraitement pour un montant de 38,70 milliards ;
- une révision à la baisse de 5,48 milliards de l'emprunt budgétaire de la Banque mondiale, due à des pertes de change suite à la dépréciation du dollar ;
- une baisse des recettes fiscales de 51,77 milliards, due à la réduction des recettes attendues sur certains impôts et taxes intérieurs (-28,92 milliards) et les droits de douane sur le commerce international (-22,85 milliards) ;
- une baisse des recettes non fiscales de 3,67 milliards et celle des recettes exceptionnelles de 9,00 milliards.
- Les ressources additionnelles sont évaluées à un montant de 130,71 milliards, réparti comme suit :
 - une inscription d'un montant de 45,59 milliards, comme nouvel appui budgétaire de l'Union européenne ;
 - une inscription supplémentaire de 30 milliards d'obligations du trésor et de 40 milliards de titrisations ;
 - une estimation à la hausse de l'emprunt budgétaire de la BAD de 0,44 milliard, consécutive à des gains de change ;
 - une réévaluation de certains impôts et taxes à hauteur de 10,72 milliards, dont 6,93 milliards au titre de la fiscalité intérieure et 3,79 milliards au titre de la fiscalité de porte ;
 - des recettes non fiscales additionnelles de 0,31 milliard et des recettes exceptionnelles de 3,64 milliards.

En définitive, les ajustements des ressources portent sur la budgétisation de recettes additionnelles estimées à 130,71 milliards et une diminution des prévisions initiales d'un montant de 108,62 milliards, soit une augmentation de recettes de 22,09 milliards, correspondant à 1,24%. Par article budgétaire, les prévisions de recettes se présentent comme indiqué dans le tableau qui suit :

Tableau 1 : Evolution des prévisions des recettes entre la loi de finances initiale et la 1^{ère} loi de finances rectificative (en milliards) :

Article	Libellé	LFI 2016	PLFRI_2016	Variation	
				Montant	Taux
12	Dons projets et legs	301,81	308,70	6,89	2,28%
14	Emissions de bons du trésor	100,00	170,00	70,00	70,00%
15	Tirages sur emprunts projets	282,07	282,07	0,00	0,00%
16	Emprunts programmes	65,19	60,15	-5,04	-7,73%
71	Recettes fiscales	991,39	950,35	-41,04	-4,14%
72	Recettes non fiscales	21,98	18,62	-3,36	-15,29%
76	Recettes exceptionnelles	22,68	17,32	-5,36	-23,63%
Total		1785,12	1807,21	22,09	1,24%

B] Emplois du budget général

Les réaménagements prévus au titre des emplois portent sur l'inscription de crédits additionnels destinés à la prise en charge des besoins nouveaux et des diminutions des prévisions initiales destinées partiellement à la couverture desdits besoins et à la prise en compte des moins-values de recettes constatées.

Les crédits additionnels représentent un montant de 123,50 milliards, destinés essentiellement à l'apurement des arriérés ; à la couverture du dépassement prévisionnel de la masse salariale, en particulier de l'Armée ; à une subvention complémentaire au profit de l'Assemblée nationale et de ses organes ; au fonctionnement des nouveaux ministères ; aux infrastructures au titre de l'aménagement de la ville d'Agadez (Agadez Sokni) ; à la construction de l'échangeur Diori Hamani ; au renforcement des infrastructures et équipements des services chargés de la justice et de la sécurité ; au réajustement des crédits destinés à la prise en charge des exonérations fiscales des projets.

Les diminutions de crédits s'élèvent à un montant de 101,41 milliards destinés à couvrir en partie des engagements antérieurs de l'Etat ; des besoins nouveaux des services dépensiers et compenser les moins-values de recettes constatées.

Globalement, le niveau des dépenses a varié comme suit par titre budgétaire :

- Dette publique : une augmentation de +32,10 milliards consécutive à des inscriptions nouvelles de 14,04 milliards au titre du fonds de réserve BCEAO et 18,06 milliards destinés à la prise en charge des échéances de la dette extérieure suite à des réajustements apportés.

- Dépenses de personnel : une augmentation de 13 milliards pour faire face aux dépassements prévisionnels des crédits initiaux, dont 9,44 milliards au titre de la sécurité ; 1,62 milliard pour l'éducation ; 1,93 milliard pour les régions financières et les institutions.

- Dépenses de fonctionnement : une variation nette des crédits de + 2,05 milliards.

- Dépenses de subventions et transferts courants : les réaménagements au niveau de ce titre ont induit une variation nette de +15,71 milliards, résultant essentiellement d'une diminution de crédits de 11,32 milliards sur les subventions à certains établissements et assimilés et sur des transferts courants ; des inscriptions supplémentaires de 7 milliards au titre de certaines institutions constitutionnelles et 20,03 milliards en réserve budgétaire en vue de conforter la situation financière de l'Etat.

- Dépenses d'investissements : une variation nette de -40,78 milliards est constatée. Cette variation résulte des annulations de crédits de 85,78 milliards ayant concerné essentiellement les investissements administratifs et les projets sur financements trésor, et des crédits additionnels de 45,00 milliards. Comme indiqué, les crédits additionnels sont essentiellement destinés à l'aménagement de la ville d'Agadez (7,1 milliards) ; les dépenses fiscales des projets sur financements extérieurs (6 milliards) ; le remboursement des échéances relatives à l'acquisition d'ambulances (2,83 milliards) ; la construction de l'échangeur Diori Hamani (1,4 milliard) ; des infrastructures et équipements des services chargés de la justice et de la sécurité (9,62 milliards) ; à des contreparties aux projets (13,80 milliards) ; au secteur de l'énergie (1,5 milliard) ; ainsi que les investissements des nouveaux ministères.

Après toutes les opérations, le budget général de l'Etat 2016, au titre de ce premier collectif, est équilibré en recettes et en dépenses, à un montant de 1.807.216.942.924 FCFA, contre 1.785.128.517.216 FCFA, soit une augmentation de 22.088.425.708 FCFA, correspondant à 1,24% en valeur relative. Les grandes masses de dépenses se présentent conformément au tableau ci-après :

Tableau 2 : Evolution des prévisions des dépenses entre la loi de finances initiale et la 1^{ère} loi de finances rectificative (en milliards) :

Titre	Libellé	LFI 2016	PLFRI_2016	Variation	
				Montant	Taux
1	Dette publique	139,20	171,30	32,10	23,06%
2	Dépenses de personnel	245,80	258,80	13,00	5,29%
3	Dépenses de fonctionnement	130,26	132,31	2,05	1,57%
4	Subventions et transferts	226,76	242,47	15,71	6,93%
5	Investissements	1043,11	1002,34	-40,78	-3,91%
	<i>Investissements sur ressources propres</i>	<i>534,89</i>	<i>494,11</i>	<i>-40,78</i>	<i>-7,62%</i>
	<i>Ressources PPTE</i>	<i>5,98</i>	<i>5,98</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00%</i>
	ANR	220,17	220,17	0,00	0,00%
	Emprunts projets	282,07	282,07	0,00	0,00%
	Total	1785,13	1807,22	22,09	1,24%

Tels sont les motifs justifiant le présent projet de première loi de finances rectificative 2016.

Le ministre des finances

Saidou Sidibé

Loi n° 2016-26 du 29 juin 2016, portant première rectification de la loi n°2015-48 du 23 novembre 2015, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2016.

Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;

Vu la loi n°2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°2015-48 du 23 novembre 2015, portant loi de finances pour l'année budgétaire 2016 ;

Le Conseil des ministres entendu,

L'Assemblée nationale a délibéré et adopté ,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE I : MESURES PERMANENTES

Article premier : A compter du 1^{er} juillet 2016, l'article 321 quater de la Section X du Livre premier du Code général des impôts est modifié comme suit :

SECTION X : TAXE SUR LA TERMINAISON DU TRAFIC INTERNATIONAL ENTRANT

Art. 321 quater (*nouveau*) – La taxe est acquittée à raison de quatre vingt huit (88) francs par minute de communication.

TITRE II : EVALUATION DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL

Article deux : Sont annulées au budget général de l'Etat, gestion 2016, les prévisions de recettes d'un montant de cent huit milliards six cent seize millions cinq cent quatre vingt huit mille huit cent soixante onze (108.616.588.871) FCFA, conformément à la répartition ci-après :

Libellé	Montant
Article 12 - Dons projets et legs	
Appui au dispositif national de sécurité alimentaire (UE)	-655 957 000
Aide budgétaire de l'Union européenne	-38 045 506 000
Total article 12	-38 701 463 000
Article 16 - Emprunts programmes	
Emprunt budgétaire (BM)	-5 480 000 000
Total article 16	-5 480 000 000
Article 71 - Recettes fiscales	
Impôt sur les bénéfices (ISB)	-10 515 065 000
Amendes et pénalités DGI	-1 434 732 000

Impôt général sur le revenu (I.G.R)	-2 784 000
Taxe immobilière	-826 251 000
Taxe spéciale sur la plus value immobilière	-44 305 000
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'intérieur	-8 659 776 000
Vignettes	-99 941 000
Taxe sur les recettes des loteries (TRL)	-77 520 000
Taxe sur les jeux de hasard (TJH)	-4 578 000
Impôts synthétiques (IS)	-415 787 000
Taxe sur les armes à feu (TAF)	-1 156 000
Taxe sur les boissons alcooliques (TBA)	-2 105 000
Autres droits d'accises	-1 063 834 000
Taxe forfaitaire sur l'exercice des activités de réexportation et/ou transit de tabacs et cigarettes (TFEAR)	-4 320 000
Redevance superficière mine	-397 099 000
Droits fixes mine	-39 941 000
Droits fixes pétrole	-5 852 000
Taxe d'exploitation artisanale (TEA)	-334 691 000
Redevances minières (RM)	-1 100 911 000
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP- DGI)	-3 082 127 000
Droits de timbre	-133 323 000
Droits d'enregistrement	-262 553 000
Redevance statistique à l'exportation (RSE)	-4 879 400 574
Taxe Spéciale à la Réexportation (TSR)	-17 966 956 797
Recettes portuaires	-104 703 000
Prélèvements p/c collectivités	-307 490 000
Total article 71	-51 767 201 371
Article 72 - Recettes non fiscales	
Permis de coupe de bois	-300 000 000
Location d'immeubles	-391 000
Concessions provisoires	-21 875 000
Bornage des terrains	-2 146 000
Amendes et pénalités Gendarmerie	-500 000 000
Dividendes	-2 000 000 000
Profit oil	-843 512 500
Total article 72	-3 667 924 500
Article 76 - Recettes exceptionnelles	
Produits divers (ARC)	-3 500 000 000
Recettes exceptionnelles (Vente d'actions BAGRI)	-3 500 000 000
Autres recettes diverses(TGN)	-2 000 000 000
Total article 76	-9 000 000 000
Total recettes annulées	-108 616 588 871

Article trois : Sont ouvertes au budget général de l'Etat, gestion 2016, les prévisions de recettes d'un montant de cent trente milliards sept cent cinq millions quatorze mille cinq cent soixante dix neuf (130.705.014.579) FCFA, conformément à la répartition ci-après :

<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Article 12 - Dons projets et legs	
Aide budgétaire général de l'Union européenne (SBC1 - FED 10)	10 495 312 000
Aide budgétaire général de l'Union européenne (SBC1 - FED 11)	24 270 409 000
Aide budgétaire secteur Education de l'Union européenne (FED 11)	10 823 290 500
Total article 12	45 589 011 500
Article 14 - Emissions de bons du trésor	
014101 Obligations du trésor	30 000 000 000
014102 Titrisations 2016	40 000 000 000
Total article 14	70 000 000 000
Article 16 - Emprunts programmes	
016112 Appui budgétaire (BAD)	440 000 000
Total article 16	440 000 000
Article 71 - Recettes fiscales	
Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM)	857 254 000
Impôt sur les traitements et salaires (ITS)	687 645 000
Taxe unique sur les assurances	18 321 000
Taxe d'apprentissage (TAP)	290 941 000
Droit d'occupation du domaine public	108 299 000
Taxe sur les tabacs et cigarettes (TTC)	463 886 000
Taxe sur la terminaison du trafic international entrant (TTTIE)	1 751 055 000
Redevance superficielle pétrole	854 179 000
Taxe d'utilisation des réseaux de télécommunication (TURTEL)	306 406 000
Redevances pétrolières ad valorem	1 432 759 000
Taxe sur certains frais généraux des entreprises (TCFGE)	160 828 000
Droits de douane à l'importation (DD)	983 058 416
Redevance statistique à l'importation (RSI)	116 041 084
Taxe sur la valeur ajoutée à l'importation (TVA)	1 700 900 500
PCS UEMOA	465 207 584
PC CEDEAO	526 626 495
Total article 71	10 723 407 079
Article 72 - Recettes non fiscales	
Retenue pour logements	1 537 000
Publicité foncière	298 461 000
Concessions définitives	7 500 000
Domaine mobilier (DGI)	157 000
Total article 72	307 655 000
Article 76 - Recettes exceptionnelles	
Vente d'action BIA	3 500 000 000
Autres recettes diverses(DGI)	144 941 000
Total article 76	3 644 941 000
Total recettes ouvertes	130 705 014 579

TITRE III : EVALUATION DES CHARGES DU BUDGET GENERAL

Article quatre : Sont annulés au budget général de l'Etat, gestion 2016, les crédits d'un montant de cent un milliards quatre cent quinze millions deux mille six cent cinq (101.415.002.605) FCFA, conformément à la répartition ci – après, par section et par titre :

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
02	CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-10 412 133
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-22 325 761
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-4 626 992
Total section	02	-37 364 886
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-420 024 844
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-3 626 809 223
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-5 014 283 949
Total section	03	-9 061 118 016
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-1 499 543 041
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-122 913 349
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-2 174 044 347
Total section	05	-3 796 500 737
06	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-30 923 424
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-721 001 250
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-557 954 379
Total section	06	-1 309 879 053
07	COUR CONSTITUTIONNELLE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-15 008 831
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-2 563 106
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-1 834 920
Total section	07	-19 406 857
08	MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-17 164 445
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-7 635 476
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-1 283 117
Total section	08	-26 083 038
09	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-5 092 596
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-36 393 696
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-1 803 881 127
Total section	09	-1 845 367 419
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-12 192 185
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-10 888 085
Total section	10	-23 080 270

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
11	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-116 019 655
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-93 230 459
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-109 532 917
Total section	11	-318 783 031
12	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-218 600 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-463 915 165
Total section	12	-682 515 165
15	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-157 724 318
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-1 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-102 233 814
Total section	15	-260 958 132
16	CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-28 850 481
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-2 630 637
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-3 582 948
Total section	16	-35 064 066
17	MINISTERE DE LA JUSTICE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-115 665 395
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-78 190 435
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-27 936 218
Total section	17	-221 792 048
18	CABINET DU MEDiateUR DE LA REPUBLIQUE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-11 300 000
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-1 347 983
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-683 640
Total section	18	-13 331 623
20	COUR DE CASSATION	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-5 080 234
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-2 671 454
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-2 742 397
Total section	20	-10 494 085
21	CONSEIL D'ETAT	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-6 139 031
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-1 480 432
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-3 313 884
Total section	21	-10 933 347
22	COUR DES COMPTES	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-13 047 676
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-2 455 261
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-4 111 690
Total section	22	-19 614 627

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
23	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-3 851 607
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-145 611 169
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-409 897 511
Total section	23	-559 360 287
24	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT (SGG)	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-52 043 860
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-12 602 951
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-520 679 805
Total section	24	-585 326 616
25	MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-256 232 743
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-115 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-9 371 367 880
Total section	25	-9 742 600 623
27	MINISTERE DE LA RENAISSANCE CULTURELLE, DES ARTS ET DE LA MODERNISATION SOCIALE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-8 368 057
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-71 352 665
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-26 838 974
Total section	27	-106 559 696
32	HAUTE AUTORITE A LA CONSOLIDATION DE LA PAIX (HACP)	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-4 441 978
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-40 476 748
Total section	32	-44 918 726
33	HAUT COMMISSARIAT DE A L'INITIATIVE 3N	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-13 050 894
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-9 418 407
Total section	33	-22 469 301
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-244 482 000
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-56 189 788
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-807 963 866
Total section	34	-1 108 635 654
40	MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-21 087 877
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-30 510 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-120 928 385
Total section	40	-172 526 262
41	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	-9 833 067
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	-56 370 399
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	-5 325 000
Total section	41	-71 528 466

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
47	MINISTERE DES FINANCES	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-353 004 829
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-1 760 800 000
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-22 989 854 247
Total section	47	-25 103 659 076
51	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-7 465 488
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-55 287 358
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-54 955 324
Total section	51	-117 708 170
52	MINISTERE DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DU SECTEUR PRIVE	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-16 055 155
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-33 389 222
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-2 227 047 912
Total section	52	-2 276 492 289
53	MINISTERE DES TRANSPORTS	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-10 610 464
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-43 607 609
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-1 507 629 862
Total section	53	-1 561 847 935
54	MINISTERE DE L'AGRICULTURE	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-89 774 051
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-217 859 602
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-7 189 202 587
Total section	54	-7 496 836 240
55	MINISTERE DE L'ELEVAGE	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-43 782 110
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-35 395 271
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-1 043 155 188
Total section	55	-1 122 332 569
56	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-48 681 700
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-34 600 000
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-43 776 000
Total section	56	-127 057 700
57	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-15 750 000
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-35 497 727
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-1 503 114 321
Total section	57	-1 554 362 048
58	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-22 275 000
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-976 362 625
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-21 120 762 057
Total section	58	-22 119 399 682

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
59	MINISTERE DES MINES ET DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-13 076 100
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-85 554 324
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-201 297 372
Total section	59	-299 927 796
60	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-29 428 555
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-219 487 113
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-412 428 295
Total section	60	-661 343 963
61	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-130 497 351
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-111 027 648
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-1 066 513 466
Total section	61	-1 308 038 465
62	MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-43 010 071
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-3 769 224
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-2 356 066 870
Total section	62	-2 402 846 165
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-42 825 704
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-2 535 853 031
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-966 955 282
Total section	64	-3 545 634 017
68	MINISTERE DES DOMAINES ET DE L'HABITAT	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-20 693 430
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-15 634 895
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-1 439 815 593
Total section	68	-1 476 143 918
69	MINISTERE DE LA POPULATION	
TITRE 3	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-7 740 295
TITRE 4	SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS	-26 263 070
TITRE 5	INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT	-101 157 176
Total section	69	-135 160 541
Total général		-101 415 002 605

Le détail des crédits annulés est donné en Annexe I jointe à la présente loi.

Article cinq : Sont ouverts au budget général de l'Etat, gestion 2016, les crédits d'un montant de cent vingt trois milliards cinq cent trois millions quatre cent vingt huit mille trois cent treize (123.503.428.313) FCFA, conformément à la répartition ci – après, par section et par titre :

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
03	CABINET DU PREMIER MINISTRE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	125 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	7 102 268 873
Total section	03	7 227 268 873
05	PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	555 284 603
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	347 300 000
Total section	05	902 584 603
08	MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	8 000 000
Total section	08	8 000 000
09	MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	200 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	100 000 000
Total section	09	300 000 000
11	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	57 468 734
Total section	11	57 468 734
12	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION, DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	263 557 638
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	20 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	66 500 000
Total section	12	350 057 638
13	MINISTERE DU PLAN	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	50 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	50 000 000
Total section	13	100 000 000
15	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
<i>TITRE 2</i>	<i>DEPENSES DE PERSONNEL</i>	8 117 000 000
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	4 000 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	1 752 984 765
Total section	15	13 869 984 765
17	MINISTERE DE LA JUSTICE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	57 587 579
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	40 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	1 970 429 947
Total section	17	2 068 017 526
23	MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	39 457 199
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	19 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	72 204 181
Total section	23	130 661 380

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
24	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT (SGG)	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	31 261 966
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	17 700 000
Total section	24	48 961 966
25	MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES	
<i>TITRE 2</i>	<i>DEPENSES DE PERSONNEL</i>	1 326 065 684
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	5 000 000
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	67 500 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	6 663 702 224
Total section	25	8 062 267 908
33	HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	3 900 000
Total section	33	3 900 000
34	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES	
<i>TITRE 2</i>	<i>DEPENSES DE PERSONNEL</i>	1 623 934 316
Total section	34	1 623 934 316
44	MINISTERE DE L'ENTREPRENARIAT DES JEUNES	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	50 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	50 000 000
Total section	44	100 000 000
47	MINISTERE DES FINANCES	
<i>TITRE 1</i>	<i>AMORTISSEMENTS ET CHARGES DE LA DETTE PUBLIQUE ET DEPENSES EN ATTENUATION DES RECETTES DES GESTIONS ANTERIEURES</i>	32 100 000 000
<i>TITRE 2</i>	<i>DEPENSES DE PERSONNEL</i>	1 933 000 000
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	676 000 188
<i>TITRE 4</i>	<i>SUBVENTIONS ET AUTRES TRANSFERTS COURANTS</i>	26 807 313 348
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	20 862 068 357
Total section	47	82 378 381 893
48	MINISTERE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA GESTION DES CATASTROPHES	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	50 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	50 000 000
Total section	48	100 000 000
49	MINISTERE CHARGE DES RELATIONS AVEC LES INTITUTIONS	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	50 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	50 000 000
Total section	49	100 000 000
50	MINISTERE DE LA VILLE ET DE LA SALUBRITE URBAINE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	50 000 000
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	50 000 000
Total section	50	100 000 000

<i>Titre</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
56	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>37 529 200</i>
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	<i>20 039 500</i>
Total section	56	57 568 700
57	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DU PETROLE	
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	<i>1 500 000 000</i>
Total section	57	1 500 000 000
58	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>11 515 000</i>
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	<i>1 400 000 000</i>
Total section	58	1 411 515 000
61	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, DE L'ALPHABETISATION, DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES ET DE L'EDUCATION CIVIQUE	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>62 511 969</i>
Total section	61	62 511 969
62	MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>8 069 999</i>
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	<i>4 068 043</i>
Total section	62	12 138 042
64	MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	<i>2 828 205 000</i>
Total section	64	2 828 205 000
65	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT	
<i>TITRE 3</i>	<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>50 000 000</i>
<i>TITRE 5</i>	<i>INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ÉTAT</i>	<i>50 000 000</i>
Total section	65	100 000 000
Total général		123 503 428 313

Le détail des crédits ouverts est donné en annexe II jointe à la présente loi.

Article six : La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, est publiée au *Journal Officiel* de la République du Niger et exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Niamey, le 29 juin 2016

Le Président de la République

Issoufou Mahamadou

Le Premier ministre

Brigi Rafini

Le ministre des finances

Saidou Sidibé